



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9225^e séance

Lundi 19 décembre 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M ^{me} Aguiar Barboza
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Olmedo
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Kesse Antwi
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Sánchez Kiesslich
Norvège	M ^{me} Syed
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Non-prolifération

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2022/912)

Lettre datée du 6 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/919)

Lettre datée du 12 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/937)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, portée la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2022/912)

Lettre datée du 6 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/919)

Lettre datée du 12 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/937)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran et de l'Allemagne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur les documents suivants : S/2022/912, qui contient le quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ; S/2022/919, qui contient une lettre datée du 6 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) ; et S/2022/937, qui contient une lettre datée du 12 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} DiCarlo, de M. Gonzato et de

l'Ambassadeur Fergal Mythen, Représentant permanent de l'Irlande, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur le Plan d'action global commun (PAGC) et la résolution 2231 (2015).

L'accord sur le Plan et son approbation par le Conseil ont démontré la volonté commune des participants au Plan. Le Plan et la résolution appuient nos objectifs communs en matière de non-prolifération nucléaire et de sécurité régionale, d'une manière qui produit des avantages économiques tangibles pour le peuple iranien. En juin (voir S/PV.9085), j'ai fait part au Conseil de mon espoir que la diplomatie prévaudrait. Hélas, en dépit des efforts inlassables déployés par les participants au Plan et les États-Unis depuis avril 2021 pour régler les désaccords persistants, les États-Unis et la République islamique d'Iran n'ont toujours pas recommencé à appliquer pleinement et effectivement le Plan. Six mois plus tard, l'espace réservé à la diplomatie semble se rétrécir rapidement.

Malheureusement, depuis la dernière séance du Conseil sur cette question, l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait savoir que l'Iran avait l'intention d'installer de nouvelles centrifugeuses sur le site d'enrichissement de combustible de Natanz et de produire davantage d'uranium hautement enrichi à 60 % dans l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou. Bien que l'Agence n'ait pas été en mesure de vérifier le stock d'uranium enrichi dans le pays, elle estime que l'Iran dispose désormais d'un stock total d'uranium enrichi qui est plus de 18 fois supérieur à la quantité autorisée au titre du Plan. Cela inclut des quantités inquiétantes d'uranium enrichi jusqu'à 20 et jusqu'à 60 %.

L'Agence a réaffirmé que la décision de l'Iran de cesser d'honorer les engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan a sérieusement entravé ses activités de contrôle. De plus, l'Agence a signalé que la décision de l'Iran d'enlever tout le matériel qu'elle avait installé sur son territoire pour mener ses activités de surveillance et de contrôle au titre du Plan d'action global commun avait aussi nui à sa capacité de fournir une assurance quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

Dans ce contexte, nous demandons de nouveau à l'Iran d'abroger les mesures qu'il a prises depuis 2019, qui ne sont pas conformes aux engagements en matière nucléaire qu'il avait pris au titre du Plan. Par ailleurs, nous demandons de nouveau aux États-Unis de lever ou d'abandonner les sanctions, comme énoncé dans le Plan, et de proroger les dérogations, pour ce qui est du commerce de pétrole avec l'Iran. Il importe que l'Iran tienne compte des préoccupations soulevées par les participants au Plan et par d'autres États Membres en ce qui concerne l'annexe B à la résolution 2231 (2015).

Je passe maintenant aux restrictions énoncées à l'annexe B de la résolution, comme indiqué dans le quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/912). Premièrement, en ce qui concerne les dispositions relatives au nucléaire, aucune nouvelle proposition n'a été présentée dans le cadre de la filière d'approvisionnement au cours des six derniers mois. Toutefois, le Conseil a reçu huit notifications transmises en application du paragraphe 2 de l'annexe B concernant certaines activités liées au nucléaire et conformes au Plan.

Deuxièmement, pour ce qui est des dispositions relatives aux missiles balistiques, la France, l'Allemagne, la République islamique d'Iran, Israël, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont fourni des informations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité concernant le tir d'un missile balistique et deux essais en vol de lanceurs spatiaux effectués par la République islamique d'Iran, respectivement en juin et en novembre. Nous avons également reçu des informations au sujet d'un nouveau missile balistique dévoilé par l'Iran en septembre. Les informations fournies indiquent que ces États Membres n'ont pas la même opinion sur la question de savoir si ces tirs et ces autres activités sont incompatibles avec la résolution.

Troisièmement, le Secrétariat a reçu de l'Arabie saoudite et d'Israël des informations relatives au paragraphe 4 de l'annexe B, qui porte sur la fourniture, la vente ou le transfert à destination ou en provenance de l'Iran de tous articles, matières, équipements, biens et technologies visés dans la liste figurant dans le document publié sous la cote S/2015/546. Cette liste comprend les missiles balistiques, les missiles de croisière et autres systèmes de véhicules aériens sans pilote ayant une portée d'au moins 300 kilomètres.

Au cours de la période considérée, nous avons effectué une visite au Royaume-Uni, à l'invitation de ses autorités. Nous avons pu examiner des fragments de

missiles de croisière qui avaient été saisis par la marine royale britannique dans les eaux internationales au sud de l'Iran au début de 2022, qui auraient été transférés d'une manière incompatible avec la résolution 2231 (2015). Nous avons constaté de nombreuses similitudes entre ces fragments et d'autres fragments examinés précédemment et dont nous avons établi qu'ils étaient d'origine iranienne. Il s'agit notamment de fragments trouvés dans les débris des missiles de croisière utilisés par les houthistes lors d'attaques contre le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis de 2019 à 2022, ainsi que ceux obtenus par les États-Unis en 2019. Nous avons également trouvé des marquages remontant à août 2020 et à juin et novembre 2021 sur trois des cinq réacteurs examinés. Enfin, nous avons identifié les fabricants de plusieurs sous-composants, dont l'un nous a informés que deux sondes de pression avaient été exportées au début de 2020. Nous cherchons toujours à vérifier l'ensemble de la filière d'approvisionnement.

Au cours de la période considérée, nous avons également reçu des lettres de l'Ukraine, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis concernant des transferts présumés de véhicules aériens sans pilote de l'Iran vers la Fédération de Russie d'une manière incompatible avec le paragraphe 4 de l'annexe B. Dans leurs lettres, les cinq pays ont également demandé qu'une inspection soit menée.

Le Représentant permanent de l'Iran a nié que son pays avait fourni des drones destinés à être utilisés dans le conflit en Ukraine ; la Fédération de Russie a également exprimé ses plus vives préoccupations concernant les demandes de ces États Membres. Le Secrétariat examine ces informations et toute constatation sera signalée au Conseil en temps voulu, selon qu'il conviendra.

Enfin, en ce qui concerne les dispositions relatives au gel des avoirs, nous avons reçu des informations de l'Ukraine, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis selon lesquelles certains des drones transférés par l'Iran à la Fédération de Russie ont été fabriqués par une entité figurant sur la liste tenue à jour conformément à la résolution 2231 (2015) et que leur transfert était donc incompatible avec les dispositions pertinentes de l'annexe B. Le Secrétariat examine également les informations disponibles et toute constatation sera signalée au Conseil, en temps voulu, selon qu'il conviendra.

Le Secrétaire général reste convaincu qu'une paix et une sécurité durables pour tous les États Membres passent par le dialogue et la coopération. Le rétablissement du

Plan reste essentiel pour garantir à la communauté internationale la nature pacifique du programme nucléaire iranien et permettre à l'Iran de réaliser pleinement son potentiel économique. Nous encourageons toutes les parties et les États-Unis à reprendre leurs efforts pour régler les questions en suspens, afin de ne pas réduire à néant les acquis obtenus dans le cadre du Plan après des années d'efforts laborieux.

Pour terminer, je remercie S. E. M. Fergal Mythen et son prédécesseur du leadership dont ils ont fait preuve tout au long de leur mandat en leur qualité de Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et de Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe, ainsi que pour leur coopération continue avec nous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gonzato.

M. Gonzato (*parle en anglais*) : C'est une fois de plus un honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell Fontelles, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe établie au titre du Plan d'action global commun (PAGC).

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général António Guterres et le Secrétariat de leurs efforts concernant l'application de la résolution 2231 (2015) et en particulier du rapport sur ce sujet (S/2022/912), qui a été établi dans la perspective du débat d'aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Mythen du rôle qu'il a joué en tant que Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et de ses efforts pour tenir les membres informés de la situation. Je tiens également à souligner le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), seule organisation internationale impartiale et indépendante qui a été chargée par le Conseil de sécurité de contrôler et de vérifier la mise en œuvre des engagements en matière de non-prolifération nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action.

En juin, nous avons décrit les efforts de négociation intenses déployés par tous les participants au Plan en vue de son rétablissement, ainsi que par les États-Unis, depuis avril 2021 (voir S/PV.9085). À l'issue de ce processus et sur la base de l'ensemble de principales positions majeures des participants aux négociations, le Haut Représentant de l'Union européenne a été en mesure, au début du mois d'août, de présenter un texte de compromis reflétant sa conception de l'équilibre le

plus réaliste, en vue de parvenir à un accord. Le texte définit les étapes nécessaires pour que les États-Unis adhèrent de nouveau au Plan et pour que l'Iran revienne à la pleine mise en œuvre de tous les engagements qu'il a pris au titre du Plan. Cependant, depuis lors, certains faits nouveaux ont considérablement compliqué la situation, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de parvenir à un accord. Néanmoins, le Coordonnateur maintient des contacts étroits avec tous les participants au Plan et avec les États-Unis par rapport à cette question.

Depuis le débat sur le dernier rapport du Secrétariat de l'ONU concernant l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/490), l'AIEA a établi l'accélération continue et alarmante du programme nucléaire iranien, qui constitue une violation grave des engagements pris dans le cadre du Plan. Les rapports du Directeur général publiés les 10, 22 et 29 novembre ont fait état du renforcement des opérations et de la capacité d'enrichissement nucléaire de l'Iran. L'Iran poursuit notamment l'enrichissement de l'uranium à 60% dans deux installations et met en service davantage de cascades de centrifugeuses avancées, tandis que d'autres sont en cours d'installation.

Je tiens également à rappeler que la décision unilatérale prise par l'Iran, en juin dernier, de mettre hors d'usage tous les équipements de surveillance et de contrôle de l'Agence liés au PAGC a encore aggravé les inquiétudes existantes quant au fait que, depuis le 23 février 2021, les activités de vérification et de contrôle de l'AIEA ont été sérieusement entravées par la décision de l'Iran de cesser de mettre en œuvre les mesures de transparence prévues par le PAGC, y compris le protocole additionnel. L'Iran, qui a conditionné la conclusion d'un accord sur le rétablissement du PAGC au règlement des questions de garanties en suspens, doit coopérer pleinement avec l'AIEA.

Nous avons conscience que l'Iran a dû souffrir et continue de souffrir des conséquences économiques particulièrement lourdes et néfastes à la suite du retrait des États-Unis du PAGC et de la réimposition des sanctions unilatérales, précédemment levées, des États-Unis, ce que nous déplorons vivement. Depuis notre dernière séance consacrée à cette question en juin, les États-Unis ont imposé des sanctions supplémentaires liées au nucléaire contre l'Iran, notamment dans le domaine du pétrole et de la pétrochimie. Le rétablissement du PAGC reste le seul moyen pour l'Iran de tirer pleinement parti des avantages du PAGC et d'atteindre son plein potentiel économique, car cela se traduira par une levée complète des sanctions, ce qui encouragera l'ensemble de la communauté internationale à coopérer davantage avec l'Iran.

Je rappelle à cet égard que l'Union européenne a levé toutes ses sanctions économiques et financières liées au nucléaire depuis la date d'application du PAGC, et que cela est toujours le cas aujourd'hui. Je tiens en outre à préciser que les mesures prises par l'Union européenne consécutivement à la répression inacceptable des manifestations en Iran au cours des derniers mois et au soutien militaire fourni par l'Iran à la Russie ne relèvent pas du champ d'application du PAGC.

Outre la progression du programme nucléaire iranien, l'Union européenne est en effet extrêmement préoccupée par l'appui militaire apporté par l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine, notamment au moyen de livraisons de drones. L'Union européenne continuera de prendre les mesures qui s'imposent, d'autant plus que cela a aussi une incidence sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

Le 12 décembre, le Conseil de l'Union européenne a rappelé que tout transfert de certains drones de combat et missiles à destination et en provenance de l'Iran sans autorisation préalable du Conseil de sécurité constituait une violation de la résolution 2231 (2015). À cette occasion, l'Union européenne a réaffirmé son soutien aux travaux menés par l'équipe du Secrétariat de l'ONU chargée de surveiller la mise en œuvre de la résolution. L'Union européenne a aussi rappelé que la résolution 2231 (2015) dispose que l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

Le processus visant à conclure un accord et à remettre le PAGC sur les rails a été sérieusement remis en question en raison des différents faits survenus au cours des derniers mois, comme décrit précédemment. Je vais cependant être franc : le Haut Représentant ne voit pas d'autre option viable. Pour faire écho à la déclaration faite par le Secrétaire général dans son rapport, je réaffirme que la diplomatie et le rétablissement de la pleine application du PAGC restent la meilleure façon d'empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire. Cela est également déterminant pour la sécurité de l'ensemble de la région et reste dans notre intérêt commun fondamental.

Depuis près de deux ans, l'Agence est privée d'une partie essentielle de sa connaissance des activités de l'Iran sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire iranien. Je rappelle que le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées, qui a considérablement renforcé les capacités juridiques de l'AIEA en matière de vérification, n'est applicable que si le Plan d'action est pleinement

mis en œuvre. De plus, alors que l'accord reste dans l'ombre, le programme iranien progresse rapidement, ce qui a des conséquences irréversibles sur la prolifération, en particulier dans le domaine de la recherche-développement. La poursuite des progrès accomplis par l'Iran en matière nucléaire, conjuguée à la visibilité réduite de son programme, suscite plus que jamais des inquiétudes.

La filière d'approvisionnement, autre avantage du PAGC, continue d'être pleinement opérationnelle. Elle reste un mécanisme indispensable de transparence et de renforcement de la confiance. Elle donne aux États Membres et aux acteurs du secteur privé l'assurance que les transferts de biens et services nucléaires et à double usage sont pleinement conformes à la résolution 2231 (2015) et au Plan d'action.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de l'Union européenne a réaffirmé, le 12 décembre, son attachement et son soutien constant à la mise en œuvre intégrale et effective d'un PAGC rétabli. Il a appelé tous les pays à appuyer l'application de la résolution 2231 (2015). L'Union européenne a par ailleurs souligné que le PAGC était distinct des obligations juridiquement contraignantes qui incombent à l'Iran en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, lesquelles sont essentielles au régime mondial de non-prolifération.

S'appuyant sur le soutien univoque des Ministres des affaires étrangères des 27 pays de l'Union européenne, le Haut Représentant est déterminé à continuer de collaborer avec la communauté internationale en vue de la mise en œuvre intégrale et effective d'un PAGC rétabli. Il joint sa voix à celle du Secrétaire général pour encourager toutes les parties à intensifier leurs efforts diplomatiques à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gonzato de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Mythen.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Le quatorzième rapport semestriel du Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2022/937) a été approuvé par les membres du Conseil le 12 décembre. Je tiens à les remercier tous de leur participation constructive à ce processus et de leur esprit de compromis et de souplesse.

Le rapport fournit un compte rendu factuel des activités menées dans le cadre de la réunion en formation 2231 du Conseil de sécurité, couvrant la période du 24 juin au 12 décembre. Il comprend des

communications pertinentes, résumées dans mon rapport, ainsi que les principaux aspects du fonctionnement de la filière d'approvisionnement. Les membres du Conseil peuvent se référer au rapport pour plus de détails, mais je souhaite mentionner trois points en particulier.

Premièrement, au cours de la période considérée, le Conseil a tenu une réunion le 12 décembre en formation 2231, pendant laquelle les représentants du Conseil de sécurité ont examiné les conclusions et recommandations figurant dans le quatorzième rapport du Secrétaire général (S/2022/912) sur l'application de la résolution 2231 (2015), avant sa publication. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo a déjà évoqué certains de ces points dans son exposé.

La formation 2231 a également discuté des efforts diplomatiques déployés pour rétablir le Plan d'action global commun (PAGC) et d'autres questions liées à la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

Deuxièmement, au cours de la période considérée, 18 notes ont été distribuées aux membres de la formation 2231. J'ai adressé 12 communications officielles aux États Membres et au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe. J'ai reçu 11 communications de la part d'États Membres et du Coordonnateur. Parmi les communications distribuées figurent deux rapports trimestriels publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en septembre et en novembre, ainsi que huit mises à jour.

L'AIEA joue un rôle important dans la vérification et la surveillance des activités nucléaires menées en République islamique d'Iran, comme le demande la résolution 2231 (2015). Les travaux de l'AIEA donnent à la communauté internationale l'assurance que le programme nucléaire iranien est destiné à des fins exclusivement pacifiques. Les rapports du Directeur général jouent un rôle majeur à cet égard.

Troisièmement, je dois de nouveau signaler que pendant la période considérée, aucune nouvelle proposition n'a été soumise au Conseil de sécurité dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Cette filière représente un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance au titre du PAGC. Elle reste opérationnelle et est prête à examiner des propositions. Je me joins au Secrétaire général pour encourager tous les participants au Plan d'action, les États Membres et le secteur privé à appuyer pleinement la filière et à l'utiliser.

Je ne soulignerai jamais assez l'importance que revêtent le PAGC et son rétablissement intégral dans les meilleurs délais. Il est essentiel que toutes les parties à l'accord le respectent dans sa lettre et son esprit, évitent toute action susceptible de compromettre la mise en œuvre des engagements et assurent son fonctionnement intégral et efficace.

Enfin, je voudrais dire quelques mots à titre plus personnel. C'est à la fois la première et la dernière fois que je présente un exposé au Conseil de sécurité en tant que Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), en remplacement de ma collègue et prédécesseuse, l'Ambassadrice Byrne Nason. En tant que Facilitateur, nous avons fait tout notre possible pour appuyer la mise en œuvre du PAGC, en travaillant en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour veiller à l'application complète et efficace de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action, qu'elle sous-tend. Au cours de son bref passage au Conseil, l'Irlande a pu constater que l'appui au Plan reste intact. J'ai été impressionné par la volonté de toutes les parties de garantir le bon fonctionnement du PAGC afin de parvenir à un accord concernant une éventuelle réintégration des États-Unis et de veiller au respect de toutes les obligations par toutes les parties. Il est toutefois regrettable qu'au cours des deux dernières années, ce travail n'ait pas abouti à un accord. Le PAGC reste le meilleur moyen de régler pacifiquement les problèmes en question. Nous espérons que le rétablissement de l'accord contribuera également à améliorer la confiance entre les parties, afin de favoriser un renforcement du dialogue et de la coopération. Nous encourageons toutes les parties et les États-Unis à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

Je salue le travail des facilitateurs qui nous ont précédés et qui ont jeté des bases solides pour le mandat de l'Irlande. Je remercie tous les membres du Conseil avec lesquels ma délégation a travaillé au cours des deux dernières années, ainsi que la Mission permanente de la République islamique d'Iran de sa coopération et de la confiance qu'elle nous a accordée. Je tiens également à remercier le personnel du Secrétariat de ses conseils inestimables et de son appui indéfectible au cours de la période. Ce fut un grand honneur de travailler avec tous les intervenants sur ce dossier très important.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mythen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et les Ambassadeurs Fergal Mythen et Silvio Gonzato de leurs exposés.

Il y a sept ans et demi, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2231 (2015) dans le cadre des efforts diplomatiques qui ont donné naissance au Plan d'action global commun (PAGC). Tous les membres du Conseil ont reconnu l'importance de maintenir certaines restrictions critiques, notamment l'interdiction du transfert de certaines technologies nucléaires et liées aux missiles balistiques depuis l'Iran.

Nous nous réunissons à un moment où l'Iran prend des mesures de plus en plus provocatrices pour renforcer les capacités de son programme nucléaire. La communauté internationale est de plus en plus préoccupée. Les États-Unis sont pleinement déterminés à régler ces problèmes par la diplomatie. Depuis des mois, nous participons à des négociations sérieuses visant à favoriser un retour mutuel à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action. Toutefois, ce sont les actions et les positions de l'Iran qui ont empêché d'atteindre cet objectif. En septembre, un accord était à portée de main, un accord approuvé par tous les autres participants aux négociations. Même l'Iran semblait prêt à l'accepter mais, à la dernière minute, il a formulé de nouvelles demandes qui n'avaient rien à voir avec le PAGC et dont il savait qu'elles ne pourraient être satisfaites. Ce n'est pas la première fois que les dirigeants iraniens tournent le dos à un accord qui est sur la table et approuvé par tous. Mais ce dernier échec a anéanti nos espoirs collectifs d'un retour rapide et mutuel à la mise en œuvre intégrale du PAGC.

Nous avons clairement fait savoir que la porte de la diplomatie restait ouverte. Malheureusement, les actes de l'Iran laissent entendre que cet objectif n'est pas sa priorité. Son comportement depuis septembre, notamment son refus répété et de longue date de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que l'expansion de son programme nucléaire sans objectif civil légitime, renforcent notre scepticisme quant à la volonté et à la capacité de l'Iran de conclure un accord et expliquent pourquoi il n'y a pas eu de négociations actives depuis lors. Dans ce contexte, la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2231 (2015) reste une priorité. Pourtant, nous constatons avec inquiétude que le Conseil a tendance à fermer les yeux sur les violations ouvertes de ses dispositions. Tolérer ces violations sape l'autorité du Conseil et nuit gravement à notre capacité de répondre de manière crédible aux menaces à travers le monde.

Nous remercions l'ONU de son analyse et de son enquête sur les quantités importantes d'armes et de munitions envoyées depuis des ports iraniens aux houthistes au Yémen. Il a été établi qu'un grand nombre d'entre elles, notamment des fusils antimatériel, des lance-roquettes et des missiles antichar guidés, étaient probablement d'origine iranienne. Ces envois sapent les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement durable du conflit au Yémen et constituent une menace pour la sécurité régionale. Nous devons tous prendre ces questions au sérieux.

Il y a quelques mois, des preuves de violations encore plus graves de la résolution 2231 (2015), commises par un membre permanent du Conseil, se sont fait jour. L'Ukraine a fait état de preuves de l'utilisation par la Russie de drones d'origine iranienne pour attaquer des infrastructures civiles. Cette information a été étayée par de nombreux éléments de preuve provenant de multiples sources publiques. Téhéran a reconnu avoir transféré des drones à la Russie, notamment dans une déclaration publique faite le 5 novembre par le Ministre iranien des affaires étrangères. Que les choses soient claires : le paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) interdit à tous les pays, même aux membres permanents du Conseil de sécurité, de transférer ces types de drones depuis l'Iran sans l'approbation préalable du Conseil de sécurité. La violation flagrante par la Russie de la résolution 2231 (2015) serait très préoccupante en toutes circonstances. Mais nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la Russie utilise ces drones pour attaquer des infrastructures civiles en Ukraine. Quoi de plus cruel que de chercher à éteindre les lumières, à couper le chauffage et à fermer l'approvisionnement en eau pour des millions de familles ukrainiennes ?

La Russie a commencé à utiliser des drones iraniens vers la fin de l'été dernier. L'Ukraine a dûment signalé cette violation à l'ONU. D'autres pays, dont les États-Unis, ont depuis fourni à l'ONU des informations et des analyses supplémentaires concernant cette violation. Nous regrettons que l'ONU n'ait pas pris l'initiative de mener une enquête normale sur cette violation. Depuis sept ans, l'ONU a le mandat clair et incontesté de rendre compte de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Nous sommes déçus que le Secrétariat, cédant apparemment aux menaces russes, n'ait pas exécuté le mandat d'enquête que le Conseil lui a confié. Nous sommes également découragés par le fait que le rapport du Facilitateur (voir S/2022/937) sur l'application de la résolution 2231 (2015) ne couvre pas ces violations.

La semaine dernière, plusieurs mois après le signalement de cette première violation, nous avons appris que la Russie a recommencé à utiliser des drones iraniens acquis en violation de la résolution 2231 (2015). Le 14 décembre, la Russie a lancé une nuée de drones de fabrication iranienne contre Kyïv. À la lumière de ces faits nouveaux, nous renouvelons notre appel au Secrétaire pour qu'il consigne et analyse les informations relatives à cette violation. Compte tenu de l'intégration croissante de l'Iran dans le secteur de la défense russe, nous craignons que de nouvelles violations se produisent à l'avenir. La Russie pourrait même être tentée de violer davantage la résolution 2231 (2015) en important des missiles balistiques complets d'Iran. Cela est inacceptable. Il faut garantir un certain niveau d'application du principe de responsabilité en cas de violation flagrante des résolutions du Conseil.

M^{me} Koumy Missambo (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le représentant de la Délégation de l'Union européenne pour leurs exposés respectifs. Je remercie l'Ambassadeur de l'Irlande, Fergal Mythen, pour son rôle de Facilitateur de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

L'adoption, le 14 juillet 2015, de l'Accord de Vienne sur le nucléaire iranien, qui a été entériné par la résolution 2231 (2015), a marqué une étape décisive dans la lutte contre la prolifération nucléaire. La mise en œuvre de cette résolution, jusqu'au retrait des États-Unis en 2018, a permis des avancées significatives. Les bénéfices de cet accord historique sont mis à mal depuis lors, et les tentatives de ramener toutes les parties à bord sont malheureusement restées infructueuses. Le quatorzième rapport du Secrétaire général (S/2022/912) sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité fait état de développement indiquant que la République islamique d'Iran a atteint des capacités d'enrichissement d'uranium à 60 %, d'une part, et d'autre part de la mise au point de

« lanceurs spatiaux intégrant des technologies qui étaient pratiquement identiques et substituables à celles utilisées dans les missiles balistiques conçus pour emporter des armes nucléaires » (S/2022/912, p.3).

Tout ceci intervient dans un contexte où la désactivation des équipements de surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne lui permet pas de poursuivre ses activités de surveillance. Si un *modus operandi* n'est pas trouvé dans les meilleurs

délais, il est fort probable que les gains enregistrés dans la mise en œuvre de l'accord jusqu'en 2018 soient totalement perdus. Il y a donc urgence à reprendre les négociations avec toutes les parties en vue d'un retour à la pleine application de la résolution 2231 (2015), qui est très importante pour la sécurité dans la région et dans le monde.

Les parties doivent faire preuve d'engagement, de flexibilité et de bonne foi. En effet, les revendications maximalistes de part et d'autre, les positions et conditions insurmontables, de même que les initiatives entreprises parallèlement par les parties ne font que miner les négociations, saper les acquis engrangés depuis l'adoption de l'accord, et finalement, retarder l'issue politique. Il est primordial que la confiance entre les parties soit restaurée pour revenir à un climat propice aux négociations. Et cela suppose que chaque partie fasse un pas vers l'autre. L'engagement de tous est nécessaire pour la pleine mise en œuvre de l'accord. La posture consistant à réclamer plus de garanties sans offrir en retour de contrepartie n'est ni constructive, ni viable.

La levée des mesures coercitives unilatérales imposées à l'Iran, il faut le rappeler, est au cœur du Plan d'action global commun. Il s'agit d'un des fondements de cette confiance nécessaire. Les parties doivent s'accorder sur la levée des sanctions, qui ont un impact négatif sur l'économie du pays, produisent des conséquences humanitaires, contribuent à la crispation du climat politique interne et augmentent les risques sécuritaires. Elles sont visiblement contre-productives et tendent à grever les efforts entrepris aux plans bilatéral et multilatéral pour résoudre la question du nucléaire iranien par la voie du dialogue politique. De même, nous appelons à la conclusion d'un accord intérimaire afin de permettre à l'AIEA de reprendre ses activités de surveillance et de contrôle en toute impartialité.

Toute action qui crispe le dialogue est de nature à compromettre l'issue diplomatique et à contribuer, par ricochet, à favoriser une situation de fait accompli, ce qui est à l'opposé des objectifs visés par le Plan.

Je voudrais rappeler ici l'attachement de mon pays au régime multilatéral de non-prolifération nucléaire, avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme pilier central, et souligner que les parties ont des engagements, en vertu de ce Traité, auxquels elles doivent se conformer. Plus d'armes nucléaires n'apporteraient ni plus de paix, ni plus de sécurité, mais ne feraient qu'accroître l'ampleur de la menace potentielle et, en entérinant l'équilibre de la

terreur comme règle du jeu, encouragent les ambitions nucléaires d'autres États. Il est primordial que la mise en œuvre de l'accord revienne à sa dynamique positive d'avant mai 2018. Toutes les parties y gagneraient.

Je voudrais terminer en saluant le rôle clef joué par l'Union européenne et encourager ses efforts dans le cadre de la coordination des travaux de la Commission mixte en vue d'une réactivation du Plan d'action global commun.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole pour m'adresser au Conseil à titre national.

L'Irlande se félicite des rapports du Secrétaire général (S/2022/912), du Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2022/937) et de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre (voir S/2022/919) et prend note de leurs conclusions. Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Gonzato de leurs exposés de ce jour.

L'Irlande est fermement attachée à la préservation du Plan d'action global commun (PAGC) et à l'application intégrale de la résolution 2231 (2015). Nous saluons les efforts diplomatiques déployés par le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Borrell Fontelles, pour tenter de parvenir à un accord. Un accord viable a été proposé plus tôt cette année. Nous sommes préoccupés par le fait que, malgré cela, de nouvelles questions continuent d'être soulevées et risquent de saper le processus. Il est indispensable de remettre le Plan sur les rails. Comme en a averti le Secrétaire général, tout avantage qui pourrait être obtenu par le rétablissement du Plan va en s'amenuisant, alors que les délais persistent.

Les actions de l'Iran en ce qui concerne les engagements pris en matière nucléaire dans le cadre du Plan sont très préoccupantes. Le programme nucléaire iranien n'a jamais été aussi avancé qu'aujourd'hui. Les stocks d'uranium hautement enrichi, la production de l'uranium métallique et une expansion sensible et l'utilisation de centrifugeuses avancées sortent largement du cadre de toute justification civile plausible. Le caractère irréversible des connaissances acquises, qui sont directement liées à un programme d'armement, reste une source de vives préoccupations.

L'Irlande partage les vives préoccupations exprimées par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) quant au fait que l'Agence n'a pas été en mesure de mener à bien une partie importante de ses activités de vérification et de contrôle pendant près de deux ans, ainsi qu'en ce qui concerne la décision d'enlever le matériel de surveillance et de contrôle de l'Agence au courant de cette année. Comme l'indique le Directeur général, cela a des répercussions importantes sur la capacité de l'AIEA de retrouver et rétablir la continuité des connaissances nécessaire dans l'éventualité où le plein respect du PAGC serait rétabli. Plus la situation se prolonge, plus il y a des incertitudes quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

L'AIEA joue un rôle capital dans le cadre du Plan. Seules les activités de vérification et de contrôle menées par l'Agence, y compris dans ce cadre, permettront à la communauté internationale d'avoir confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et dans le Plan lui-même. Il est indispensable que l'Iran coopère pleinement avec l'AIEA dans tous les aspects de ses obligations et engagements découlant des accords de garanties, y compris en ce qui concerne l'application renouvelée du Protocole additionnel. Les États-Unis doivent également prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faciliter la pleine mise en œuvre du PAGC et de la résolution 2231 (2015). Il est important que le peuple iranien puisse constater les avantages tangibles liés à la pleine mise en œuvre du Plan.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par l'acquisition par la Russie de drones aériens auprès de l'Iran, en violation des dispositions énoncées au paragraphe 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Nous nous félicitons du fait que l'Ukraine ait invité le Secrétaire à inspecter les drones récupérés. Nous estimons que cette démarche revêt la plus haute importance et nous nous félicitons des assurances données par le Secrétaire, à savoir qu'il est prêt à examiner tous les éléments de preuve fournis par l'Ukraine dans le respect de ses normes en matière de preuve et que toute constatation sera signalée au Conseil de sécurité en temps voulu. Les informations communiquées par le Secrétaire sur la base des demandes précédentes ont été d'une grande utilité pour le Conseil de sécurité.

Il ne fait aucun doute que nous sommes à un tournant en ce qui concerne le PAGC. Nous avons toujours la possibilité de rétablir l'accord, ce qui présenterait des avantages concrets pour tous, y compris pour l'Iran. Toutefois,

le fait que les pourparlers sont au point mort et les activités menées en contradiction directe avec la lettre et l'esprit de l'accord risquent de compromettre cette possibilité. Il est essentiel que nous œuvrions tous pour rétablir la confiance dans l'accord et faire en sorte qu'il puisse atteindre ses objectifs. C'est grâce aux efforts qui ont été déployés pour résoudre des problèmes extrêmement complexes par un dialogue soutenu et la diplomatie que le PAGC a pu être adopté. Il est urgent de revenir sur cette voie.

M^{me} Kesse Antwi (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo d'avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/912). Nous remercions également les Ambassadeurs Silvio Gonzato et Fergal Mythen de leurs observations respectives.

Il est effectivement décourageant que l'optimisme suscité par l'imminence d'une percée dans les pourparlers visant à relancer l'accord sur le nucléaire iranien au début de l'année a été de courte durée, et que les progrès réalisés dans le cadre des pourparlers indirects entre les parties au Plan d'action global commun (PAGC) à Vienne et par l'intermédiaire d'autres médiateurs sont une nouvelle fois au point mort. Nous réaffirmons que le Plan demeure la meilleure option et la voie la plus viable pour régler la question nucléaire iranienne. Nous sommes convaincus que non seulement le PAGC confirmerait de nouveau les mérites du multilatéralisme, mais qu'il aurait aussi en définitive une incidence positive sur la sécurité de la région. Le Plan est en effet un compromis équilibré qui permettrait à l'Iran de bénéficier de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, au service du développement du pays, tout en garantissant le respect des impératifs de non-prolifération.

À cet égard, il est crucial que la suspension actuelle des négociations ne conduise pas à des récidives, dans la mesure où le seul moyen de l'avant consiste à rétablir le Plan et à poursuivre sa mise en œuvre. Nous exhortons donc toutes les parties à redonner la priorité à l'intérêt général et à s'accorder sur les mesures nécessaires pour rétablir le PAGC. À l'avenir, toutes les parties concernées auront tout intérêt à œuvrer à la recherche d'une interprétation commune du texte existant et des conditions nécessaires à l'application de la résolution 2231 (2015). À cet égard, il importe que les sanctions unilatérales imposées à l'Iran soient levées, compte tenu de leurs conséquences négatives sur l'économie du pays et de leur rôle dans les tensions qui accroissent les risques de sécurité tant dans le pays que dans la région. Pour sa part, l'Iran doit également assumer pleinement les engagements pris au titre de l'accord.

Le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être exercé conformément aux obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'aux autres engagements en matière nucléaire, y compris le Protocole additionnel, et en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et dans le respect de ses normes.

Nous sommes convaincus que les travaux de l'AIEA sont essentiels pour rétablir la confiance au sein de la région et de la communauté internationale, en garantissant que le programme nucléaire iranien est destiné à des fins pacifiques. Dans ce contexte, nous saluons les efforts que continue de déployer le Directeur général de l'AIEA pour que l'Agence puisse poursuivre ses activités de vérification et de contrôle relatives au programme nucléaire iranien. Dans cet esprit, nous continuons à demander instamment que l'AIEA dispose d'un accès sans entrave pour mener ses activités de vérification et de contrôle dans le pays.

Pour terminer, nous appelons une fois encore les parties à œuvrer de manière constructive au retour au respect total des dispositions du PAGC, tout en gardant à l'esprit que le temps presse. Le climat international actuel rend la question de la non-prolifération plus importante que jamais pour la paix et la sécurité internationales. Aussi continuons-nous à appuyer, avec un vif intérêt, tous les efforts diplomatiques visant à régler les questions en suspens. Nous avons besoin de ces efforts pour réactiver les engagements contractés par les parties en vertu du Plan d'action, dans l'espoir que le prochain rapport semestriel coïncidera avec le rétablissement de l'accord nucléaire iranien.

M. Sánchez Kiesslich (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et le Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions également l'Ambassadeur Mythen du rapport qu'il a présenté (voir S/2022/937) en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Nous saluons la participation du représentant de l'Iran et de la représentante de l'Allemagne à la présente séance.

Depuis son adoption en 2015, le Mexique appuie le Plan d'action global commun (PAGC), car il le considère comme un exemple réussi de diplomatie multilatérale et comme une composante clef de l'architecture mondiale de non-prolifération. L'accord a représenté un changement

important dans la manière dont le Conseil de sécurité devait aborder la question du programme nucléaire iranien, passant d'un régime de sanctions à une approche axée sur la collaboration. Malgré l'optimisme suscité par le PAGC au sein de la communauté internationale et le large appui dont il bénéficie, il est particulièrement inquiétant de constater qu'au cours des deux années de notre mandat de membre élu du Conseil, nous nous sommes éloignés d'un retour au plein respect de l'accord. Alors que le Conseil de sécurité attend le plein retour des participants au PAGC, les rapports respectifs du Secrétaire général (S/2020/912) et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) font état d'une augmentation de l'enrichissement d'uranium-235 jusqu'à 60 %, de l'installation de nouvelles cascades de centrifugeuses modernisées, au-delà des limites convenues dans le PAGC, ainsi que de recherches sur des activités plus avancées, comme la production de métal.

Parallèlement à ces activités, qui n'ont pas d'application civile précise, l'AIEA ne dispose plus d'un accès continu et permanent lui permettant de contrôler et de vérifier le statut du programme nucléaire iranien. La transparence et la coopération étaient des éléments essentiels au bon fonctionnement du PAGC, et il faudra rétablir l'accès de l'AIEA sans conditions préalables et lever le moindre doute sur d'éventuelles activités de l'Iran qui sortiraient du cadre arrêté dans le Plan d'action ou sur leur caractère réversible déclaré. Dans le même temps, nous appelons les États-Unis à lever toutes leurs sanctions unilatérales contre l'Iran, en particulier celles qui s'appliquent de manière extraterritoriale ou à des États tiers. Si l'on pouvait y parvenir, cela serait une mesure propre à accroître la confiance, ainsi qu'un progrès notable.

Nous comprenons la position de celles et ceux qui estiment que s'attaquer à la dynamique régionale plus large en matière de sécurité, y compris la question des missiles et celle du transfert d'armes, doit être une priorité. Il ne fait aucun doute que ces aspects sont interdépendants, mais nous considérons qu'il serait préférable d'opter pour des accords distincts qui ne subordonnent pas cet aspect à un retour à la mise en œuvre du PAGC. Au-delà des opinions divergentes au sujet des tirs de missile et de l'utilisation des technologies spatiales, le fait est que les tirs et les réactions qu'ils suscitent nous éloignent toujours plus du climat et de la confiance nécessaires à ce stade. Au passage, nous avons pris acte des différentes lettres envoyées en lien avec les transferts relatifs au paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) qui ont été signalés, et nous attendons avec intérêt de recevoir des informations de la part du Secrétariat à cet égard.

Étant donné qu'il s'agit de notre dernière intervention sur le programme nucléaire iranien en tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Mexique appelle les États-Unis et l'Iran à se conformer à nouveau à toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action, et tous les principaux acteurs à intensifier leurs efforts diplomatiques à cette fin. C'est dans l'intérêt de toute la communauté internationale et c'est indispensable pour garantir le développement pacifique du programme nucléaire iranien et promouvoir la stabilité au Moyen-Orient. Le Mexique défend et défendra toujours le droit de tous les pays de bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Toutefois, il est évident que ce droit va de pair avec l'obligation de respecter les engagements énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris une pleine coopération avec l'AIEA.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations et des efforts précieux qu'ils déploient dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Les Émirats arabes unis considèrent la non-prolifération nucléaire comme une pierre angulaire de notre sécurité collective. Nous appuyons depuis longtemps les efforts déployés à l'échelle internationale, notamment ceux du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour garantir la nature pacifique des programmes nucléaires nationaux. Nous plaidons également pour que les pays en développement puissent avoir accès à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et en bénéficier. En 2020, les Émirats arabes unis sont devenus le premier pays arabe à inaugurer et exploiter une centrale nucléaire, dans le respect des normes internationales les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires.

Nous soulignons l'importance de reprendre rapidement la mise en œuvre intégrale de tous les engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun, notamment en revenant sur les mesures qui sont contraires à cet accord. Nous appelons également la République islamique d'Iran et l'AIEA à poursuivre leur dialogue pour que l'Agence puisse à nouveau contrôler les activités nucléaires de l'Iran et, par conséquent, fournir à la communauté internationale les assurances requises quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Les Émirats arabes unis sont préoccupés par les conclusions formulées dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/912), qui souligne que les fragments de missiles de croisière saisis par le Royaume-Uni en janvier

et en février présentent plusieurs similitudes avec ceux trouvés dans les débris de missiles de croisière utilisés par les houthistes lors d'attaques terroristes contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. L'acquisition de technologies balistiques et de drones par des acteurs non étatiques, en particulier des groupes terroristes, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Elle déstabilise également la région et prolonge les conflits et les souffrances de millions de personnes. Par conséquent, le Conseil doit faire davantage pour endiguer cette menace et empêcher que de telles armes ne tombent entre les mains de terroristes.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur appui indéfectible à tous les efforts diplomatiques sincères visant à faire progresser la non-prolifération nucléaire aux niveaux régional et mondial. Nous appelons également les pays de notre région et au-delà à se concentrer sur le renforcement des domaines de convergence et de coopération afin de bâtir un avenir sûr, prospère et prometteur pour les générations actuelles et futures.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, M. Gonzato et l'Ambassadeur Mythen de leurs exposés.

Le Plan d'action global commun (PAGC), tel qu'entériné par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, est une réalisation importante de la diplomatie multilatérale. Il s'agit d'un exemple classique de règlement des différends par le dialogue et la concertation, ainsi que d'un pilier essentiel du régime international de non-prolifération nucléaire et de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Le retrait unilatéral de la précédente Administration des États-Unis du PAGC et la pression maximale exercée sur l'Iran ont déclenché la crise nucléaire iranienne. À la suite de la décision prise par l'actuelle Administration des États-Unis de revenir à l'accord, les parties ont mené de nombreux cycles de négociations qui ont permis de réaliser des avancées. Mais malheureusement, depuis août dernier, les négociations sur le retour au respect de l'accord sont de nouveau au point mort, ce qui rend l'avenir de la question nucléaire iranienne incertain.

À l'heure où la situation mondiale en matière de sécurité est complexe et grave, où le régime international de non-prolifération nucléaire est confronté à des défis et où les facteurs géopolitiques prennent de plus en plus d'importance, la Chine appelle toutes les parties concernées à œuvrer avec un sentiment d'urgence accru, à assumer leurs responsabilités, à intensifier le dialogue et les échanges et à s'efforcer de parvenir à un accord

dès que possible sur les questions en suspens, en vue de restaurer l'intégrité de l'accord global et de garantir sa mise en œuvre effective.

Je voudrais aborder quatre points.

Premièrement, nous devons maintenir la voie tracée pour un règlement politique. Le dialogue et la négociation ont toujours été la seule approche adéquate pour régler la question du nucléaire iranien. Les parties concernées doivent préserver les gains durement acquis au cours des négociations de ces deux dernières années, faire preuve de sagesse diplomatique, prendre des décisions politiques et supprimer les obstacles qui se présentent. La Chine se félicite de la souplesse de la position adoptée récemment par l'Iran sur les questions en suspens et espère que les États-Unis et les autres parties concernées saisiront cette occasion et rencontreront l'Iran à mi-chemin en vue de faire avancer les négociations.

Deuxièmement, nous devons faire respecter les principes fondamentaux d'équité et de justice. Étant à l'origine de la crise nucléaire iranienne, les États-Unis doivent être conscients de leurs propres responsabilités et prendre l'initiative d'adopter des mesures concrètes. La Chine demande aux États-Unis de respecter l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord, de lever toutes les sanctions unilatérales, de ne plus tenter d'imposer une juridiction à distance contre l'Iran et des parties tierces et de cesser de menacer de recourir à la force contre l'Iran. La Chine souhaite également souligner que les parties concernées par le PAGC doivent s'acquitter de leurs responsabilités en matière de non-prolifération et éviter toute coopération nucléaire qui contreviendrait aux principes et aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et conduirait à la prolifération de matières nucléaires de qualité militaire. Cela constituera un exemple à suivre pour les négociations et rétablira le respect de l'accord.

Troisièmement, nous devons créer un climat propice aux négociations. Insister pour que le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique adopte une résolution visant à faire pression sur l'Iran ne fera qu'exacerber les désaccords, miner la confiance mutuelle et jeter une ombre sur les négociations. Les faits ont démontré à maintes reprises que faire pression sur l'Iran ne menait à rien. Toutes les parties doivent garder à l'esprit les intérêts à long terme et le contexte général et éviter toute action qui pourrait envenimer la situation et perturber le processus de négociation. Nous espérons que les parties concernées, y compris le Secrétariat,

interpréteront avec précision les résolutions et les documents du Conseil, traiteront avec prudence les questions telles que les lancements spatiaux de l'Iran et le transfert supposé de systèmes de véhicules aériens sans pilote, et éviteront d'influencer les négociations sur la reprise du respect des accords. Lier la question du nucléaire iranien à d'autres sujets, tels que la situation intérieure en Iran, ne fera que conduire les négociations dans une impasse et, en fin de compte, réduira à néant les gains obtenus grâce aux efforts diplomatiques.

Quatrièmement, nous devons aborder comme il se doit les questions de sécurité régionale. En avril, le Président chinois Xi Jinping a proposé une initiative de sécurité mondiale prônant la vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable et la construction d'une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable. Cette initiative constitue une source d'inspiration utile en faveur du règlement des dossiers brûlant au Moyen-Orient, notamment la question du nucléaire iranien. La Chine encourage les parties concernées à adhérer à la vision d'une sécurité commune et à construire une plateforme de dialogue multilatéral dans la région du Golfe afin de désamorcer les conflits, d'instaurer une confiance mutuelle et de bâtir conjointement la sécurité par le dialogue. Les pays extérieurs à la région doivent jouer un rôle constructif dans la désescalade de la situation, plutôt que de créer de l'animosité ou d'alimenter la confrontation.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et partie au PAGC, la Chine s'est toujours engagée à faire respecter la validité de l'accord et l'autorité des résolutions du Conseil de sécurité et à promouvoir le règlement politique et diplomatique de la question nucléaire iranienne. Depuis septembre, le Président chinois Xi Jinping a rencontré les Chefs d'État de l'Iran et des États-Unis, respectivement, pour travailler sur la question du nucléaire iranien. Le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères, Wang Yi, est également resté en contact étroit avec les parties concernées sur la question du nucléaire iranien. La Chine continuera à maintenir une position objective et impartiale et à jouer un rôle constructif pour remettre le PAGC sur la bonne voie, en favorisant le règlement politique et diplomatique de la question nucléaire iranienne, en faisant respecter le régime international de non-prolifération nucléaire et en maintenant la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Olmedo (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, le Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et le Chargé d'affaires par intérim de l'Union européenne pour leurs présentations.

La France est extrêmement préoccupée. L'Iran poursuit ses activités déstabilisatrices, contrairement à ses obligations internationales sur le plan nucléaire, balistique, régional et extrarégional.

Sur le plan nucléaire tout d'abord, comme étayé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran poursuit son escalade et assume le risque d'une crise d'ampleur. Il y a quelques semaines, Téhéran a annoncé son intention d'augmenter considérablement ses capacités de production d'uranium enrichi et sa production d'uranium hautement enrichi sur le site de Fordou, bien au-delà des limites fixées par le Plan d'action global commun, plus connu sous son acronyme anglais, JCPOA. Cette décision emporte des risques sérieux de prolifération et n'a aucune justification civile crédible. Ce faisant, l'Iran acquiert des connaissances irréversibles et vide encore davantage le JCPOA de son contenu.

Ces actions sont d'autant plus préoccupantes que l'Iran a cessé de mettre en œuvre toutes les mesures de transparence prévues au titre du JCPOA, ce qui nuit à la capacité de l'AIEA d'assurer la finalité exclusivement pacifique du programme iranien. Le Conseil a donné un mandat à l'Agence à travers la résolution 2231 (2015), que les décisions prises par l'Iran ne permettent plus d'exercer.

Le coordinateur européen a fait à l'Iran une proposition qui est la meilleure possible pour revenir au JCPOA. Il est regrettable que l'Iran n'ait pas saisi cette opportunité en maintenant des exigences qu'il sait inacceptables et qui dépassent le cadre du JCPOA. Les actions de l'Iran remettent en cause l'équilibre sur lequel se fonde cette proposition d'accord, négociée pendant de nombreux mois, et ferment la fenêtre pour une solution diplomatique. Les négociations sur le JCPOA ne sauraient être utilisées comme un prétexte pour permettre à l'Iran de ne pas honorer ses obligations relatives à l'application de l'accord de garanties conclu avec l'AIEA, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À ce jour, l'Iran n'a toujours pas entamé de coopération de substance avec l'AIEA pour répondre aux questions en suspens.

Je voudrais également revenir sur trois autres activités de l'Iran qui sont tout aussi préoccupantes.

Premièrement, l'Iran continue de développer son arsenal de missiles balistiques capables d'emporter des armes nucléaires. On le voit à travers le tir de lanceurs spatiaux dont les technologies contribuent au développement d'une capacité balistique intercontinentale.

Deuxièmement, nous condamnons les transferts par l'Iran d'armes, de missiles et de leurs composants et moyens de production vers des acteurs étatiques et non-étatiques dans la région. Ces transferts sont contraires aux résolutions du Conseil. Ils mettent l'Iran et ses supplétifs en capacité de menacer la paix et la sécurité internationales.

Troisièmement, et plus précisément, la France condamne le transfert de drones de combat iraniens à la Russie. Ceci viole le paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). La Russie utilise ces drones pour cibler de manière systématique la population et les infrastructures civiles ukrainiennes, causant la mort de nombreux civils et constituant des crimes de guerre. De nouvelles frappes de drones contre Kiev ont causé des dégâts aujourd'hui même.

Nous mettons en garde l'Iran contre toute nouvelle livraison d'armes à la Russie. Ceci constituerait une escalade grave, en particulier le transfert de missiles balistiques à courte portée. Cela aurait des conséquences sérieuses qui ne pourraient que conduire à l'isolement international de l'Iran.

Nous espérons être bientôt informés de la date à laquelle le Secrétariat se rendra en Ukraine pour enquêter et rendre compte au Conseil, comme c'est son mandat et comme il l'a déjà fait par le passé dans d'autres régions.

Enfin, la solution doit passer par le respect du droit international, le dialogue et la désescalade. Nous appelons l'Iran à revenir au respect de ses obligations et à mettre un terme à sa fuite en avant dangereuse et sans issue.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo pour les informations fournies et le représentant de l'Irlande pour le rapport (voir S/2022/919) sur son excellent travail en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je salue également les observations de l'Ambassadeur Gonzato sur les efforts en cours pour rétablir le Plan d'action global commun (PAGC).

Le PAGC constitue un accord historique, indispensable pour garantir que le programme nucléaire iranien est et reste exclusivement destiné à des fins pacifiques. Malheureusement, il devient chaque jour de plus en plus évident que ce n'est vrai que sur papier. Cet accord historique risque d'être remis à l'histoire.

Nous sommes préoccupés par les conclusions figurant dans le récent rapport du Secrétaire général (S/2022/912), selon lesquelles le régime iranien poursuit

ses activités de prolifération nucléaire non contrôlées. Le rapport mentionne également l'absence totale de coopération de la part de Téhéran et son non-respect persistant de l'Accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son protocole additionnel. Nous sommes particulièrement alarmés par les rapports successifs publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui font état d'une accélération inquiétante du programme nucléaire iranien qui constitue un manquement grave aux engagements pris par l'Iran au titre du PAGC.

Les faits déterminants à eux seuls sont troublants. L'Iran a renforcé ses capacités en matière d'enrichissement nucléaire et augmenté la production d'uranium hautement enrichi. Il avance dans la mauvaise direction. Il doit s'arrêter, car il y a de moins en moins de raisons d'affirmer la nature civile ou pacifique du programme nucléaire iranien.

Le fait que les caméras de surveillance ont été éteintes pendant près de deux ans a des répercussions directes sur l'application du PAGC. En les éteignant, le régime a aveuglé la communauté internationale, qui n'est plus dûment informée et ne peut vérifier de manière indépendante les activités nucléaires en cours. Cette trajectoire nucléaire débridée mène l'Iran sur une voie dangereuse. Il faut revenir en arrière, et l'AIEA doit pouvoir contrôler la conformité de l'ensemble des activités. Garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien est un investissement direct dans la stabilité et la sécurité régionales et mondiales.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les conclusions du rapport du Secrétaire général concernant les activités incompatibles entreprises par l'Iran en violation flagrante des paragraphes 3 et 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Le rapport montre – et la Secrétaire générale adjointe DiCarlo vient de dire – qu'il existe des similitudes entre les fragments de missiles de croisière saisis par le Royaume-Uni dans les eaux internationales et ceux trouvés dans les débris de missiles de croisière utilisés par les terroristes houthistes lors d'attaques terroristes contre le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Les refus secs ne sont pas suffisants ; des réponses claires doivent être apportées. Mais surtout, le droit international est parfaitement clair : tout transfert d'armes par l'Iran au profit d'acteurs non étatiques – en Syrie, en Iraq, au Yémen, au Liban ou ailleurs – constitue une violation de la résolution 2231 (2015). Cela fait peser une menace claire et directe sur la stabilité régionale.

Malheureusement, les activités illégales de l'Iran ne se limitent pas à la région. Ses politiques illégales ont désormais une incidence directe sur la paix et la sécurité en Europe du fait du recours à un plus large éventail d'outils, notamment les cyberattaques et, comme nous l'avons découvert récemment – ce qui a d'abord été nié puis admis – le transfert illicite de drones aériens vers la Russie pour commettre des attaques contre les civils et les infrastructures civiles essentielles en Ukraine. Nous rappelons une fois de plus que tout transfert de drones de combat et de missiles à destination ou en provenance de l'Iran effectué sans l'autorisation du Conseil de sécurité constitue une violation de la résolution 2231 (2015). Nous comptons sur le Secrétariat pour nous tenir dûment et pleinement informés sur cette question. Le Conseil ne peut devenir spectateur du non-respect de ses décisions ; il ne peut être réduit à un rôle d'observateur de l'impunité.

L'Albanie félicite les États-Unis et l'Union européenne des efforts qu'ils déploient pour que les pourparlers de Vienne aboutissent au rétablissement du PAGC. La diplomatie exige que tous les acteurs participent de bonne foi aux négociations. Les exigences déraisonnables et les actes d'obstruction ne permettront pas de régler cette question par des moyens diplomatiques. Il incombe maintenant aux autorités iraniennes de saisir cette occasion, de mettre un terme à leurs menaces et à leurs provocations et de collaborer en toute transparence avec ceux qui ont présenté – autant que nous sachions – un document global, sérieux et tourné vers l'avenir qui contribue à la paix et à la sécurité. La diplomatie et les solutions multilatérales ont à maintes reprises montré leur efficacité et leur intérêt indéniables. Ces solutions sont le fruit d'efforts continus, d'une bonne volonté persistante et d'un engagement véritable. Le rétablissement du PAGC peut être un de ces exercices marquants. Il reste maintenant à le prouver.

M^{me} Syed (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et la Délégation de l'Union européenne de leurs exposés utiles et instructifs.

Nous accueillons avec satisfaction le quatorzième rapport du Secrétaire général (S/2022/912) consacré à cette question. La Norvège appuie sans réserve le Plan d'action global commun (PAGC) et convient avec le Secrétaire général qu'il reste la meilleure option disponible pour remplir l'engagement et l'objectif communs de non-prolifération.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, en ce qui concerne la situation inquiétante liée à l'accélération des activités d'escalade nucléaire de l'Iran, comme l'a signalé l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la décision prise par l'Iran de cesser d'honorer ses engagements nucléaires au titre du PAGC est profondément regrettable. Elle entrave la capacité de l'Agence de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran. Le renforcement continu de la capacité d'enrichissement, le stockage d'uranium enrichi, notamment la production d'uranium métal, et les activités irréversibles de recherche-développement en matière d'enrichissement sont des motifs de préoccupation. Certaines de ces activités n'ont aucun objectif civil crédible, notamment l'enrichissement et l'accumulation d'uranium hautement enrichi.

Ma deuxième observation porte sur la tendance inquiétante au renforcement continu par l'Iran de ses capacités en matière de missiles, en particulier les activités liées aux missiles balistiques et les tirs effectués en ayant recours à la technologie des missiles balistiques. Ces activités sont contraires au paragraphe 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015), et elles doivent cesser immédiatement.

Ma troisième observation concerne le transfert de drones aériens de l'Iran vers la Russie, qui constituerait une violation par la Russie autant que l'Iran des dispositions de la résolution 2231 (2015). La Russie a intensifié ses attaques contre les civils et les biens de caractère civil en Ukraine en utilisant des drones aériens. Les attaques intentionnelles et aveugles dirigées contre les civils et les infrastructures civiles sont interdites par le droit international humanitaire et pourraient être constitutives de crimes de guerre. La Norvège regrette que le Secrétariat n'ait toujours pas organisé de visite en Ukraine afin d'examiner les éléments de preuve attestant des transferts de drones aériens.

Ma quatrième et dernière observation est que la Norvège continue d'espérer le rétablissement du PAGC. Lorsque la résolution 2231 (2015) a été adoptée il y a plus de sept ans, le représentant de l'Angola a déclaré que « [l]es peuples de la région méritent mieux » (S/PV.7488, p.11). C'est toujours le cas aujourd'hui.

Nous demandons instamment à l'Iran de démontrer sa volonté politique en honorant les engagements en matière nucléaire qu'il a contractés dans l'accord, y compris en coopérant pleinement avec l'AIEA pour permettre à cette dernière de vérifier le respect de ces engagements. Le PAGC a constitué une réalisation

majeure dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Nous devons redynamiser l'accord et rétablir la confiance à son égard afin que ses objectifs soient atteints. L'application intégrale du Plan d'action serait dans notre intérêt commun et bénéficierait au peuple iranien.

M^{me} Aguilar Barboza (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Fergal Mythen de son exposé, de son rapport (voir S/2022/937) et de son travail en tant que Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Le travail qu'accomplit le Facilitateur est un élément fondamental du processus de suivi de l'application de la résolution, au même titre que le mécanisme de signalement du Secrétaire général et les activités du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe. Je souhaite également remercier la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et l'Ambassadeur Gonzato de leurs exposés.

Le Brésil accueille avec satisfaction les rapports du Facilitateur, du Secrétaire général (S/2022/912) et de la Commission conjointe (voir S/2022/919) et prend note des conclusions qu'ils contiennent. Il réaffirme sa conviction que la question du nucléaire iranien ne peut être réglée que par des moyens pacifiques et diplomatiques, conformément au droit international. Nous comprenons que le Plan d'action global commun (PAGC) fournit un cadre adapté pour le dialogue entre les parties concernées.

Au cours des quatre dernières années, nous avons été témoins de nombreux agissements qui ont gravement mis en péril la viabilité du PAGC. Ils ont par ailleurs considérablement compliqué les efforts menés pour se mettre d'accord sur une démarche commune pour rétablir le Plan d'action. Nous sommes préoccupés par les signes de plus en plus fréquents montrant que la voie des négociations pour atteindre cet objectif est en train de se refermer. Nous gardons cependant l'espoir que le dialogue et la compréhension mutuelle prévaudront et que toutes les parties concernées feront montre de la souplesse et de l'esprit constructif nécessaires pour atteindre cet objectif.

En attendant la conclusion des négociations en cours, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute autre action susceptible de compromettre un accord, nécessaire et possible, sur cette question. Comme l'affirme le rapport du Secrétaire général, les questions non liées au PAGC doivent être abordées sans que le Plan ou les résultats obtenus soient remis en cause.

Le Brésil défend le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'autorité internationalement reconnue chargée de

surveiller et de vérifier le respect des obligations de non-prolifération des États en vertu du Traité sur la non-prolifération. À cet égard, nous regrettons que les activités dont s'acquitte l'Agence en matière de vérification et de contrôle des engagements liés au nucléaire pris dans le cadre du PAGC aient été sérieusement entravées. La reprise de ces activités est cruciale pour réussir à rétablir la pleine conformité avec le Plan d'action. En parallèle, le Brésil salue les efforts que déploie le Directeur général de l'AIEA pour faire en sorte que l'Agence reste en mesure de s'acquitter de son mandat s'agissant de mettre en œuvre les garanties généralisées en Iran et d'éclaircir les questions en suspens.

Enfin, en ce qui concerne les informations selon lesquelles des drones auraient été transférés de l'Iran vers la Russie, en violation de la résolution 2231 (2015), le Brésil attend une évaluation indépendante de ces allégations.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie de leurs exposés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe, M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne, et M. Fergal Mythen, le Représentant permanent de l'Irlande en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Nous prenons note des efforts consentis par l'Irlande pour faciliter l'application de la résolution 2231 (2015).

L'adoption par consensus du rapport semestriel du Facilitateur (voir S/2022/937) paraît être une conclusion à la hauteur du mandat de deux ans de l'Irlande. Dans le même temps, nous regrettons que, dans sa déclaration, le Facilitateur n'ait pas osé pointer directement du doigt la cause réelle, que nous connaissons bien, de tous les problèmes actuels liés au Plan d'action global commun (PAGC) : le fait que les États-Unis se sont retirés unilatéralement de cet accord et en ont par la suite violé les dispositions, notamment en imposant des sanctions unilatérales contre l'Iran.

Cette même lacune grave se retrouve dans le quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/912). À la lecture du rapport, on a l'impression que les actions des États-Unis sont considérées comme équivalentes à celles de l'Iran. C'est un peu comme si le Secrétaire général et nos collègues occidentaux cherchaient maintenant à minimiser le fait que Washington s'est retiré unilatéralement du PAGC en 2018 ; or cela crée une image faussée, comme si l'accord avait commencé à s'effondrer de lui-même ou, plus absurde encore, comme si c'était à Téhéran que revenait la responsabilité de cette impasse.

En outre, nous rappelons qu'il ne s'agit plus désormais de dérogations aux restrictions, mais de la levée complète, définitive et vérifiable des mesures discriminatoires illégales imposées par les États-Unis à l'Iran en violation de la résolution 2231 (2015). Le rapport du Secrétaire général est susceptible de donner l'impression erronée que des dérogations suffiraient.

Ce n'est pas la première fois que nous faisons part de nos préoccupations concernant les prétendus examens, mentionnés dans le rapport, auxquels le Secrétariat procède dans le cadre de l'application de la résolution 2231 (2015). Aussi bien nos lettres que nos déclarations durant les séances du Conseil de sécurité soulignent régulièrement que de telles mesures, de même que le fait que certains États les encouragent, comme nous l'avons vu récemment, y compris aujourd'hui, sont une violation flagrante à la fois des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité du 16 janvier 2016, publiée sous la cote S/2016/44, qui définit clairement les attributions du Secrétariat en ce qui concerne ladite résolution, et de la Charte des Nations Unies elle-même, en particulier son Article 100.

La Fédération de Russie a déjà fourni une analyse juridique détaillée à cet égard. Il ne faut pas que le Secrétariat cède à la pression des pays occidentaux et viole la Charte des Nations Unies. Nous tenons à souligner une fois de plus que les conclusions issues des prétendus examens relevant du format 2231 sont nuls et non avenues d'un point de vue juridique. À cet égard, évoquer une pratique prétendument établie concernant la conduite d'inspections n'a aucune pertinence : des violations répétées ne sauraient créer un précédent. Dans le même temps, nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général se dit convaincu que le Plan d'action global commun est le meilleur instrument pour renforcer le régime de non-prolifération et la sécurité régionale. Nous sommes nous aussi convaincus que le PAGC est irremplaçable et qu'il est primordial de le rétablir intégralement dans les meilleurs délais.

Le Plan d'action est devenu une réalité en son temps grâce à l'approche professionnelle, dépolitisée et constructive des États participants au processus. Son élaboration a eu un effet important sur le plan non seulement pratique mais aussi politique. Il y a sept ans, nos efforts conjoints ont montré au monde entier que la diplomatie fonctionne et qu'il est possible, lorsque la volonté politique est présente, d'obtenir des résultats en dépit des divergences. Par la suite, cependant, les événements ont montré que tout le monde n'était malheureusement pas prêt à adhérer à l'esprit du Plan d'action.

Les actions des États-Unis ont ébranlé les fondements de l'accord nucléaire. Face aux agissements contre-productifs de Washington, toutes les mesures prises par Téhéran n'étaient rien d'autre qu'une réaction aux violations et aux pressions exercées par les États-Unis. Malheureusement, rien n'indique que nos collègues américains entendent modérer leur ardeur et prendre des mesures confirmant leur disposition à revenir au PAGC. Les déclarations publiques faites par les responsables des États-Unis laissent douter de leur sincérité lorsqu'ils se disent attachés à cet objectif, d'autant que le rétablissement de l'accord ne semble pas figurer à l'ordre du jour des États-Unis.

Je voudrais maintenant évoquer un autre sujet, qui n'a rien à voir avec le rétablissement du Plan d'action global commun mais que nos collègues occidentaux s'évertuent à ressasser : le fait que l'Iran livrerait à la Russie des drones destinés à être utilisés en Ukraine. Ces accusations sont complètement farfelues et montées de toutes pièces. Nous savons que les représentants de Kiev n'ont toujours pas fourni à Téhéran, par les voies bilatérales, la moindre preuve documentaire de l'emploi de drones d'origine iranienne par l'armée russe. Pourtant, se fondant sur leurs seules fabrications, les États-Unis et l'Union européenne pensent qu'il est possible, sans la moindre raison valable, d'entraîner le Secrétariat de l'ONU dans cette intrigue et d'imposer des sanctions à des individus et entités iraniens et russes. Curieusement, les accusations contre la Fédération de Russie et l'Iran concernant ces drones ont été lancées au moment précis où les négociations à Vienne entraient dans leur phase finale. Cela montre bien qui est sincèrement désireux de trouver une solution diplomatique à la situation et qui ne cherche qu'à politiser les discussions et à continuer de fragiliser les fondements du Plan d'action.

La Russie reste très attachée à la coopération dans le cadre du format de Vienne, dans le but de réactiver dès que possible le PAGC. Nous abondons aussi dans le sens du Secrétaire général lorsqu'il affirme que les questions non liées au Plan doivent être abordées sans que le Plan ou les résultats obtenus soient remis en cause. Il a parfois été avancé, ces derniers temps, que le Plan d'action serait dépassé, qu'il ne refléterait pas l'équilibre actuel des intérêts et qu'il pourrait être remplacé par un accord meilleur. C'est là une logique irresponsable et dangereuse. Réfléchissons un instant : sachant que les négociations visant à rétablir le PAGC se poursuivent depuis près de deux ans, combien de temps faudrait-il pour parvenir à un hypothétique nouvel accord ? Peut-on même être sûr qu'il serait possible d'en obtenir un ?

Les travaux sur un ensemble de mesures propres à rétablir le Plan d'action sont déjà très avancés ; il est important de ne pas réduire à néant les progrès accomplis. Nous ne voyons aucun problème insurmontable qui empêcherait de réactiver le PAGC. Mais nous nous trouvons à un stade extrêmement précaire, important et lourd de responsabilités. Les tentatives d'accroître la pression sur l'Iran, le fait d'entretenir sans cesse une spirale de tensions injustifiées autour du Plan d'action, les allégations sans fondement qui n'ont d'autre but que de provoquer les autres participants, tout cela pourrait réduire à néant les perspectives de rétablir l'accord. Cette ligne de conduite, si elle l'emportait, signifierait une régression déplorable par rapport aux éminentes normes diplomatiques qui avaient permis de négocier le Plan d'action global commun. Nous exhortons les parties à faire preuve de retenue stratégique, à agir avec pragmatisme et à se concentrer sur la recherche d'un compromis. Nous sommes convaincus que c'est ainsi qu'une issue satisfaisante pour tous pourra être trouvée.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier de son exposé la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo. Je sais gré au Secrétariat de son rôle important à l'appui de l'application de la résolution 2231 (2015). Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Mythen de son exposé en qualité de Facilitateur, et je le félicite, ainsi que son équipe, de leurs travaux au cours des deux dernières années. Enfin, je tiens à remercier M. Gonzato de son exposé au nom du Coordonnateur de la Commission conjointe créée en application du Plan d'action global commun (PAGC).

Nos collègues savent qu'en avril 2021, des négociations ont été entamées pour faire en sorte que l'Iran respecte à nouveau pleinement le Plan d'action et que les États-Unis le rejoignent à nouveau. Comme nous l'avons entendu, le Coordonnateur de la Commission conjointe a présenté, en mars et en août, des accords viables qui auraient permis d'atteindre ces objectifs. Le refus opposé par l'Iran à ces deux propositions s'accompagnait d'exigences inacceptables qui dépassaient le cadre du PAGC. Le fait que l'Iran poursuit son escalade nucléaire menace la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, son stock total d'uranium enrichi est au moins 18 fois supérieur aux limites fixées dans le Plan d'action, et l'Iran continue de produire de l'uranium hautement enrichi, ce qui est sans précédent pour un État qui n'a pas de programme d'armement nucléaire. Ses actions dans le domaine nucléaire n'ont aucune justification civile crédible.

Le délai de percée nucléaire de l'Iran a été réduit à quelques semaines, et le pays a besoin de moins en moins de temps pour produire la matière fissile nécessaire à la fabrication de plusieurs armes nucléaires. L'Iran procède à des essais impliquant une technologie directement utilisable dans des missiles balistiques de portée intermédiaire et intercontinentale capables d'emporter une charge nucléaire. Le comportement de l'Iran dans la région et sur son territoire bat en brèche son insistance à se poser en acteur international responsable. Comme le confirme le rapport du Secrétaire général (S/2022/912), l'Iran continue de fournir des systèmes d'armes de plus en plus complexes à des acteurs non étatiques, dont les houthistes. Il appuie la guerre d'agression que livre la Russie à l'Ukraine par des drones dont la Russie se sert pour prendre les civils et les infrastructures civiles pour cible, comme elle l'a encore fait aujourd'hui à Kyïv. En outre, l'Iran répond avec une extrême brutalité aux manifestations qui ont lieu sur son territoire. Un tel comportement entrave d'autant les progrès vers un accord nucléaire.

L'Iran et la Russie aimeraient nous faire croire que les préoccupations que je viens d'évoquer s'inscrivent dans une campagne occidentale visant à porter atteinte au Gouvernement iranien. C'est tout simplement faux. Les actions de l'Iran devraient nous inquiéter tous vivement. En cette année marquée par l'intensification des discours évoquant les armes nucléaires, y compris de la part d'un des cinq membres permanents du Conseil, il n'a jamais été plus important que le Conseil se concentre sur le programme nucléaire iranien. Dans les mois qui viennent, il nous appartiendra de veiller à ce que l'Iran ne soit pas en mesure de mettre au point une arme nucléaire.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, et les Ambassadeurs Gonzato et Mythen d'avoir présenté leurs rapports respectifs concernant la résolution 2231 (2015). Je prends également acte de la participation aujourd'hui des représentants de la République islamique d'Iran et de l'Allemagne.

Le désarmement nucléaire mondial et la non-prolifération des armes nucléaires constituent la principale garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et le Plan d'action global commun (PAGC) et la résolution 2231 (2015) sont à cet égard des mécanismes essentiels obtenus grâce au multilatéralisme. Il est donc préoccupant que cette séance d'information ait lieu une fois de plus dans un contexte marqué par des parties qui ne s'accordent pas et qui ne sont pas revenues à la pleine application du Plan d'action et de la résolution.

Le Kenya salue les nombreux efforts et échanges diplomatiques visant à assurer le dialogue et la coopération entre tous les États participant au PAGC. Nous relayons également l'appel lancé par le Secrétaire général à l'Iran et aux États-Unis pour qu'ils engagent un dialogue franc, qu'ils fassent preuve de la souplesse requise pour trouver un compromis sur les dernières questions en suspens et qu'ils veillent à ce que les négociations soient menées de bonne foi et sans retard indu. Nous pensons qu'une issue favorable permettra non seulement de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, mais aussi de convaincre que ce type d'accord est propre à contribuer aux efforts de non-prolifération et de désarmement, conformément aux traités et instruments internationaux pertinents. Une issue positive garantirait également la pleine mise en œuvre du Plan d'action, ce qui renforcera la sécurité régionale, rétablira la confiance et règlera d'autres questions d'intérêt mutuel pour les parties. De notre point de vue, trois objectifs doivent être atteints en priorité.

Premièrement, une feuille de route claire et pratique doit être élaborée pour permettre de revenir au plein respect du PAGC et de la résolution 2231 (2015) et garantir leur mise en œuvre. Nous prenons acte des progrès évoqués au cours de la présente séance, ainsi que des obstacles qui se font jour sur la voie de cet objectif.

Deuxièmement, il faut définir des paramètres pour garantir que les parties concernées respectent leurs engagements, notamment la levée des sanctions supplémentaires et la cessation de toutes les mesures et violations non réversibles et engagées en représailles, comme l'installation de centrifugeuses et l'enrichissement d'uranium, qui enfreignent les procédures et paramètres définis dans le Plan d'action et dans les traités internationaux de désarmement et de non-prolifération dont les parties sont signataires.

Troisièmement, les équipements et les importants travaux de vérification et de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doivent être préservés et l'Agence doit pouvoir poursuivre sans entrave son action sur le terrain. Nous invitons la République islamique d'Iran à appliquer son accord de garanties et les mesures volontaires de transparence et de mise en œuvre convenues avec l'AIEA, comme le prévoit le PAGC. Cela suppose que l'Iran s'approprie le Plan d'action et renouvelle ses engagements à l'égard de ses dispositions.

Le Kenya tient à remercier une fois encore l'AIEA du rôle crucial qu'elle joue pour promouvoir la sûreté

nucléaire mondiale et appuyer les États Membres dans leurs utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de la technologie et de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour relever les défis climatiques et environnementaux. Mon propre pays en bénéficie. À cet égard, nous soulignons que, entre autres objectifs, les efforts politiques et diplomatiques qui ont abouti à l'adoption du Plan d'action visaient à garantir le développement économique et technologique de l'Iran dans le domaine des activités nucléaires pacifiques. Nous préconisons donc que l'engagement du Conseil de sécurité dans le programme de non-prolifération aille de pair avec la promotion des efforts visant à renforcer l'application pacifique de la technologie nucléaire dans les projets de développement industriel, en vue d'apporter des avantages tangibles au peuple iranien et d'instaurer une stabilité politique et économique globale dans la sous-région.

Nous saluons également le rôle important joué par la Commission conjointe pour veiller à ce que les divergences politiques et techniques soient prises en compte, notamment en garantissant le respect des principes d'intégrité, de transparence et de renforcement de la confiance dans les questions relatives à la résolution 2231 (2015), y compris la poursuite des échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et les transferts pertinents dans le cadre du PAGC.

En conclusion, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Mythen et son équipe pour l'approche consultative de l'Irlande et pour la compétence avec laquelle ils ont facilité ce format subsidiaire au cours des deux dernières années.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour sa présentation du quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2022/912). Je tiens également à remercier sincèrement l'Ambassadeur Fergal Mythen et à féliciter l'Irlande pour son leadership en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je remercie enfin M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ici à New York, pour son exposé.

L'Inde appuie l'application pleine et effective de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun (PAGC). Nous encourageons les parties concernées à poursuivre le dialogue et la diplomatie en vue d'une résolution rapide des différends et à revenir à la mise en œuvre intégrale du PAGC. L'Inde apprécie également à leur juste valeur les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour s'acquitter du mandat de vérification et de contrôle qui lui a été confié. Nous prenons note des récents rapports de l'Agence, qui ont également été examinés il y a peu à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous avons toujours estimé que la voie à suivre consiste à faire progresser le dialogue entre l'Agence et l'Iran afin d'élucider et de régler toutes les questions en suspens concernant les garanties, permettant ainsi à l'Agence de donner l'assurance de la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

En conclusion, je tiens à remercier l'Équipe 2231 du Secrétariat pour la coopération et le soutien qu'elle a apportés à ma délégation pendant notre mandat au Conseil.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Inde d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également les intervenants de leurs exposés.

Aujourd'hui, comme prévu, les membres du Conseil de sécurité ont une nouvelle fois exprimé leur soutien au rétablissement du Plan d'action global commun (PAGC) et ont appelé à sa mise en œuvre intégrale, qui constitue la seule ligne de conduite viable. De toute évidence, le PAGC ne peut être rétabli que si l'on traite des causes profondes de la situation actuelle, à savoir le retrait des États-Unis de ce plan le 8 mai 2018.

Depuis lors, les États-Unis ont réimposé toutes leurs sanctions sévères et inhumaines contre l'Iran, en violation flagrante de leurs obligations juridiques explicites au titre de la résolution 2231 (2015). En outre, ils ont poursuivi leur politique dite de pression maximale contre le peuple iranien, dont l'objectif était d'affamer ce dernier, comme l'a déclaré ouvertement et sans vergogne l'ancien Secrétaire d'État américain. En réalité, les États-Unis ont fait des sanctions économiques une arme dans leur politique hostile de longue date contre le peuple iranien. En outre, en tant que membre permanent du Conseil, les

États-Unis ont effrontément contraint tous les autres États Membres de l'ONU à violer la résolution 2231 (2015) ou à être punis. Cette situation est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Malgré le changement d'administration aux États-Unis en 2021, la politique de pression maximale du pays est restée inchangée. Bien qu'il admette systématiquement l'échec de cette politique, le Gouvernement actuel continue à la mettre en œuvre de manière plus extensive et plus sévère. Il convient également de noter que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni (E3) continuent de soutenir et d'appliquer pleinement ces sanctions et politiques des États-Unis. Tout comme les États-Unis, ils ne respectent pas leurs obligations au titre du PAGC.

Néanmoins, aujourd'hui, la délégation des États-Unis s'est posée en victime et a agi comme si c'était l'Iran qui s'était retiré du PAGC et qui était responsable du statut actuel du Plan d'action. Les États-Unis doivent cesser de se moquer de la communauté internationale et mettre fin à cette duperie. Leurs allégations infondées contre l'Iran ne peuvent changer le fait que seuls les États-Unis sont responsables du statut actuel du PAGC.

Le plein respect par l'Iran de tous ses engagements en matière nucléaire au titre du PAGC, même un an après le retrait des États-Unis de l'accord, est bien documenté. Il a été vérifié par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et figure dans 15 rapports consécutifs de son directeur général.

Mais nous n'avons réagi au retrait des États-Unis du PAGC et à leur non-respect considérable de leurs engagements dans le cadre de l'accord, ainsi qu'à leur violation flagrante de la résolution 2231 (2015) qu'après un an de patience stratégique. Dans le même temps, les dispositions que nous avons prises constituaient des mesures correctives fondées sur nos droits, comme l'indiquent clairement les paragraphes 26 et 27 du PAGC. Notre objectif était simple : rétablir un certain équilibre dans les engagements et les avantages réciproques prévus par l'accord. C'était important, car le PAGC repose sur les engagements pris par l'Iran dans le domaine nucléaire en échange de la levée de toutes les sanctions imposées par l'ONU, les États-Unis et l'Union européenne à l'encontre de l'Iran, ainsi que de la suppression de tous les obstacles à la coopération économique, commerciale et financière internationale de mon pays.

Dans ce contexte, j'aborderai aujourd'hui quatre questions : premièrement, le processus politique en cours pour la relance du PAGC ; deuxièmement, la coopération technique entre l'Iran et l'AIEA ; troisièmement,

notre position sur le rapport du Secrétaire général (S/2022/912) ; et quatrièmement, notre réponse aux accusations portées aujourd'hui contre mon pays par certains membres du Conseil.

Au début des pourparlers de Vienne, les États-Unis ont exprimé leur volonté de revenir au PAGC et de renoncer à leur politique de pression maximale, qui a échoué. L'Iran a toujours fait preuve de bonne foi et adopté une approche constructive au cours des discussions. Les négociations se poursuivaient dans de bonnes conditions et des efforts constants étaient déployés. L'équipe de négociation de l'Iran a fait preuve d'une flexibilité maximale afin de parvenir à un accord acceptable pour tous. À cette fin, notre équipe a même proposé des solutions innovantes aux problèmes restants afin de sortir de l'impasse. Cependant, l'approche irréaliste et rigide des États-Unis a conduit à la situation actuelle.

Contrairement à l'affirmation sans fondement selon laquelle l'Iran a soulevé des questions sans rapport avec le PAGC, je peux assurer le Conseil que l'Iran n'a pas invoqué de questions en dehors du cadre des pourparlers de Vienne et du PAGC. Les autres parties, en particulier les États-Unis, ont décidé de se retirer de la table des négociations et d'envoyer des messages contrastés, ambigus et paradoxaux à propos des négociations. Au lieu de cela, les États-Unis et le Royaume-Uni ont choisi de se concentrer sur ce qu'ils font depuis des décennies : s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iran, notamment en soutenant les groupes terroristes dans leurs tentatives crapuleuses de mettre en péril la sécurité du peuple iranien. Que je sois clair : la pression, l'intimidation et la confrontation ne sont pas des solutions et ne mèneront nulle part. Si les États-Unis souhaitent réellement une relance du PAGC, ils ne doivent compter que sur la diplomatie.

Pour sa part, l'Iran réitère son engagement en faveur du dialogue et de la diplomatie. Nous sommes prêts à reprendre les pourparlers de Vienne, à coopérer pour trouver une solution acceptable et même à organiser une réunion ministérielle dès que possible pour annoncer le rétablissement du PAGC. Cet objectif est réalisable si les États-Unis font preuve d'une véritable volonté politique, s'ils sont prêts à œuvrer en faveur d'une solution satisfaisante et s'ils acceptent de respecter pleinement leurs obligations. La balle est désormais dans le camp des États-Unis. Ils doivent montrer qu'ils sont honnêtes, dignes de confiance et capables de tenir leur parole. Il est temps d'agir.

En ce qui concerne notre coopération technique avec l'AIEA, je dois souligner que cette question ne relève

absolument pas de la résolution 2231 (2015). Toutefois, étant donné que certains membres du Conseil ont formulé des allégations non fondées et ont accusé l'Iran de ne pas respecter ses obligations, je tiens à souligner que toutes nos activités nucléaires sont pacifiques et conformes à nos droits et obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de notre accord de garanties.

Selon l'AIEA, le programme nucléaire pacifique de l'Iran a fait l'objet des mesures de vérification, de contrôle et de transparence nucléaires les plus robustes et les plus intrusives jamais appliquées à un pays dans l'histoire de l'AIEA. Mon pays a continué à respecter ses engagements et a coopéré pleinement avec l'Agence afin de maintenir la continuité de ses connaissances concernant les activités nucléaires pacifiques de l'Iran. La déclaration conjointe de l'AIEA et de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique le 5 mars 2022 est le dernier exemple en date de cette coopération.

Les mesures correctives actuelles de l'Iran, notamment en ce qui concerne l'équipement de surveillance au-delà de son accord de garanties et un système de vérification robuste, ne seraient levées que si les sanctions illégitimes étaient annulées et si les problèmes actuels liés aux garanties étaient traités et résolus. L'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme de l'Agence ne doivent jamais être mis en péril ou influencés par certaines parties. Nous considérons la récente résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA comme une action politique. L'Iran s'est acquitté de ses responsabilités dans le cadre de son accord de garanties. Nous sommes prêts à engager des discussions avec l'Agence pour régler les questions de garanties en suspens. Nous espérons que la visite de l'équipe de l'AIEA à Téhéran contribuera à régler ces questions.

Bien que nos observations complètes sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/912) figurent dans la lettre que je lui ai adressée le 15 décembre 2022 (S/2022/962), je voudrais faire quelques commentaires.

Contrairement à l'affirmation du Secrétariat, le champ d'application du rapport doit inclure la résolution dans son intégralité, et pas seulement son annexe B. Ce n'est pas l'interprétation de l'Iran, mais le langage précis du paragraphe 7 de la note S/2016/44 du Président du Conseil. En outre, le rapport aborde des questions qui n'ont rien à voir avec la résolution 2231 (2015). De même, il a une fois de plus omis de s'attaquer à la cause profonde de la situation actuelle concernant le PAGC, à savoir le retrait des États-Unis de l'accord. Le rapport

est particulièrement silencieux sur la violation patente systématique par les États-Unis et la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni de leurs obligations juridiques explicites au titre de la résolution 2231 (2015).

Par ailleurs, la participation du Secrétariat à la prétendue enquête visant à examiner les violations présumées de la résolution va clairement au-delà du mandat qui lui a été confié par le Conseil dans la résolution 2231 (2015) et la note du Président S/2016/44. Selon ces deux documents, le Secrétariat n'a aucun mandat concernant l'application de la résolution 2231 (2015), si ce n'est celui de fournir un soutien administratif aux travaux du Conseil de sécurité. Par conséquent, ces activités ultra vires du Secrétariat sont inacceptables et doivent être évitées, et toute conclusion ou évaluation éventuelle basée sur ces activités est nulle et non avenue.

Je dois une fois de plus réaffirmer notre position inchangée selon laquelle les programmes spatiaux et de missiles de l'Iran ne relèvent pas du champ d'application et de la compétence de la résolution 2231 (2015).

Pour conclure, je voudrais aborder les allégations infondées selon lesquelles l'Iran aurait transféré des drones à la Russie en violation présumée de la résolution 2231 (2015).

Premièrement, les restrictions liées aux armes prévues par la résolution 2231 (2015) ont pris fin le 18 octobre 2020. Depuis lors, le transfert d'armes à destination ou en provenance de l'Iran n'est plus couvert par la résolution 2231 (2015).

Deuxièmement, invoquer l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) n'a aucun fondement juridique, car les activités visées par ce paragraphe nécessitent l'approbation préalable du Conseil uniquement si l'État exportateur détermine que les articles concernés, indépendamment de leur inclusion dans le document S/2015/546, pourraient contribuer à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires. L'Iran a déclaré officiellement et sans ambiguïté qu'il n'a jamais produit ou fourni, et qu'il n'a pas l'intention de produire ou de fournir, des articles qui, selon lui, pourraient contribuer à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires. En conséquence, l'Iran n'a transféré à la Russie aucun article visé par l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). Toute affirmation contraire est infondée et donc non avenue. Il convient également de noter que nous avons déjà engagé des discussions bilatérales avec l'Ukraine afin de clarifier les malentendus existants à ce sujet.

En outre, un certain nombre de drones qui ont été transférés par l'Iran à la Russie avant le conflit en cours en Ukraine et qui ne sont pas compatibles avec une caractéristique technique énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) n'ont pas été transférés pour être utilisés dans le conflit en cours en Ukraine. Par conséquent, la campagne de désinformation et les accusations sans fondement portées contre l'Iran doivent cesser. Ces tentatives ne servent à rien d'autre qu'à détourner l'attention du transfert par les États occidentaux de quantités massives d'armes sophistiquées à l'Ukraine afin de prolonger le conflit.

Enfin, nous refusons d'établir des liens artificiels entre les questions régionales et la résolution 2231 (2015). Toutefois, en réponse à certaines affirmations concernant notre politique régionale, je dois réaffirmer que la politique étrangère de l'Iran est fondée sur le plein respect du droit international, le respect mutuel, le bon voisinage, la coopération et le dialogue, ainsi que sur le maintien de la paix et de la sécurité régionales grâce à la participation active de tous les États de la région. Comme par le passé, nous sommes prêts à dialoguer de manière active et constructive avec ces États.

Je voudrais répéter une fois de plus que nous sommes disposés à reprendre les pourparlers de Vienne dès que possible et sans aucune condition afin de mettre la dernière main au texte existant, ce qui permettra à toutes les parties de se conformer à nouveau pleinement à leurs obligations au titre de l'accord.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres orateurs pour remercier les intervenants pour leurs contributions. Je tiens également à remercier l'Irlande pour le travail qu'elle a accompli en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) au cours des deux dernières années. Enfin, je voudrais dire à quel point nous apprécions le rôle clef joué par le Secrétariat pour soutenir l'application de la résolution 2231 (2015).

Dans son quatorzième rapport, le Secrétaire général a renouvelé son soutien au Plan d'action global commun (PAGC) (S/2022/912). Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut freiner et arrêter l'escalade nucléaire de l'Iran par des moyens diplomatiques. Nous regrettons que l'Iran ait rejeté des propositions de compromis viables en mars et à nouveau en août et qu'il ait bloqué les pourparlers

de Vienne. Les perspectives d'une solution diplomatique durable se sont malheureusement estompées au cours des derniers mois. Au lieu de cela, l'Iran a choisi une voie qui réduit encore les perspectives de rétablissement et de mise en œuvre intégrale du PAGC.

Depuis notre dernière rencontre dans ce format (voir S/PV.9085), nous avons observé des preuves manifestes du soutien secret de l'Iran à la guerre d'agression brutale et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. L'Iran a transféré des centaines de drones à la Russie. Il s'agit d'une violation profondément préoccupante de la résolution 2231 (2015), et nous encourageons le Secrétariat à accepter les invitations répétées de l'Ukraine à examiner les preuves, conformément à son mandat. Les drones de combat iraniens augmentent les moyens dont dispose la Russie pour cibler les infrastructures civiles et terroriser les civils ukrainiens. Les informations selon lesquelles la Russie tente d'obtenir encore plus d'armes de l'Iran, y compris des missiles balistiques, sont extrêmement alarmantes.

Le Secrétaire général a signalé que les pièces de missiles saisies par le Royaume-Uni en janvier et février correspondent à des missiles de croisière dont il a précédemment été établi qu'ils étaient d'origine iranienne. Cela montre à suffisance que l'Iran utilise son programme de missiles à mauvais escient. Le développement par l'Iran de ses capacités en matière de missiles et les transferts à des acteurs étatiques et non étatiques constituent une violation de la résolution 2231 (2015) et déstabilisent la région. L'Iraq est également en première ligne puisque l'Iran utilise également ses missiles et ses drones contre son voisin. Et les informations faisant état de menaces contre le Royaume d'Arabie saoudite sont aussi inquiétantes. Le comportement agressif de l'Iran dans la région est inacceptable.

De plus, l'Iran continue d'intensifier son programme nucléaire, remettant ainsi en question des aspects essentiels du système mondial de non-prolifération. La production accélérée d'uranium enrichi jusqu'à 60% par l'Iran, notamment dans l'installation souterraine fortifiée de Fordou, est sans précédent et aucune utilisation civile plausible ne peut la justifier. Le programme nucléaire iranien est plus avancé que jamais et pose de plus en plus une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Iran a suspendu sa mise en œuvre des activités de vérification et de contrôle liées au

Plan d'action global commun. Si les activités nucléaires de l'Iran sont purement inoffensives, pourquoi ce pays continue-t-il de compliquer la tâche de l'Agence internationale de l'énergie atomique, voire de l'empêcher de donner des garanties quant à la prétendue nature pacifique de ce programme ?

L'Iran sape un peu plus la confiance en ne répondant pas aux préoccupations relatives à la mise en œuvre de son accord de garanties généralisées, conclu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous condamnons les tentatives de l'Iran de se soustraire aux obligations claires qui lui incombent en matière de garanties en les reliant aux négociations sur le Plan d'action. Le refus par l'Iran d'importantes propositions de compromis, y compris l'allègement des sanctions, alimente le doute quant à ses véritables intentions. Ce n'est qu'un autre exemple de la République islamique d'Iran agissant contre les intérêts vitaux de son peuple.

Je voudrais terminer en demandant au Gouvernement iranien de revenir en arrière. L'Iran doit mettre un terme à son escalade nucléaire. Il doit cesser de soutenir la guerre russe contre l'Ukraine. Il doit cesser ses activités déstabilisatrices dans la région, notamment la prolifération de la technologie des missiles. Il doit également mettre un terme aux violations flagrantes des droits humains et à la répression de sa population.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je voudrais faire quelques observations qui s'imposent, mais je serai très bref.

D'autres orateurs ont souligné les divers agissements de l'Iran, qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales. Mais, je voudrais simplement faire quelques observations. Nous savons tous que c'est en raison des demandes injustifiées de l'Iran qu'il n'y a toujours pas, de part et d'autre, respect du Plan d'action global commun. C'est un fait. L'Iran a rejeté toutes les propositions de compromis. C'est aussi un fait. Je tiens simplement à dire que la balle n'est pas dans le camp des États-Unis. Au contraire, elle est dans le camp de l'Iran.

La séance est levée à 17 h 5.